

ESCH'OFNI

Parade d'Objet Flottant Non Identifié

Dimanche 1^{er} septembre 2019

Règlement

1/ Définition

O.F.N.I. : Objet Flottant Non Identifié.

De fabrication artisanale, familiale ou amicale, l'engin sera composé en majorité de matériaux de récupération. Un O.F.N.I. arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires mais respectueux.

2/ L'équipage

2-1. Chaque équipage est composé au maximum de 6 personnes, et désigne un Capitaine d'équipe.

2-2. Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés d'au moins 11 ans.

2-3. Pour les équipages composés de mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation dont le capitaine.

2-4. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures adaptées sont obligatoires pour tous les participants embarqués. Les costumes et déguisements sont autorisés, voir même encouragés.

Les pièces à fournir :

Pour les personnes mineures (à partir de 11 ans)

autorisation parentale + brevet de 25 mètres nage libre ;

Pour le capitaine de l'équipe : le règlement et la fiche d'inscription signée.

2-5. Le fait de participer implique la bonne humeur, l'astuce, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

Il est formellement interdit de couler un concurrent, sous peine de disqualification.

2-6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de non respect du présent règlement.

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants sont autorisés, sont interdit: les matériaux et éléments d'origine nautique (ex : bulbe de pétrolier, voile, coque, dérive de planche à voile, de navire de plaisance...).

3-2. Les engins devront respecter certaines dimensions :

largeur maximum : 2,00 mètres ; longueur maximum : 3,00 mètres ; hauteur

maximum : 2,00 mètres. Attention, l'accès à l'eau se fera à l'arrière du centre Camille Claus

3-3. Chaque OFNI sera identifiable par un nom et devra être muni d'un panneau visible (format A4) pour y faire figurer le numéro de l'embarcation.

3-4. Les pagaies et rames sont autorisées mais dans la limite de deux par engin.

L'utilisation d'un moteur est interdite. Les O.F.N.I. doivent être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, monstres aquatiques, voyante extralucide etc.

3-5. Les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau ; les organisateurs pourront refuser une mise à l'eau en cas de doute.

3-6. Les embarcations devront être transportables à terre par les participants afin de s'assurer que l'O.F.N.I. puisse être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage. Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

3-7. Toutes les embarcations doivent être munies d'un point d'ancrage solide avec une corde minimale de 3 mètres et d'une bouée de signalisation (par exemple bidon de 5 litres vide), en vue du repêchage éventuel... si naufrage.

4/ La parade

Le site sera accessible à partir de 9h00. Un emplacement de préparation pour chaque équipe sera prévu.

Mise à l'eau à partir de 13h00, la parade débutera à 14h00.

L'ordre de participation et les numéros seront donnés le matin sur place.

Seuls les concurrents inscrits pourront être passagers de leur O.F.N.I.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations.

Le départ de la parade se fera à l'eau à l'arrière du centre Camille Claus.

5/ La sécurité

Les membres de l'organisation se réservent tous les droits quant à la participation d'une équipe, si l'engin présenté n'offrait pas les garanties suffisantes de sécurité dans le cadre de cette manifestation.

Le port d'un gilet de sauvetage fourni par l'organisation est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve sans exception

6/ Responsabilité

Les concurrents attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile.

L'autorité organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autres dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

7/ Le Jury

Le jury est composé de 5 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit :

- Prix d'originalité pour l' O.F.N.I.
- Prix d'originalité pour les costumes des équipages
- Prix pour la conception technique
- Grand Prix d'honneur.

L'organisateur est garant du bon déroulement de la parade et pourra à tout moment disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par l'organisateur.

8/ Conditions éventuelles d'annulation de la course :

Météo défavorable ou problème technique.

9/ Inscriptions :

Téléchargeable www.eschau.fr

Mairie Eschau *Lundi* 08h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00, *Mardi* 13h00 à 18h00,
Mercredi 08h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00, *Jeudi* 08h00 à 13h00,
Vendredi 08h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00

Par téléphone 03 88 64 03 76

Par mail mairie@eschau.fr

Par courrier Mairie Eschau 60 rue de la 1^{ère} Division Blindée 67114 Eschau

ESCH'OFNI

Parade d'Objet Flottant Non Identifié Dimanche 1^{er} septembre 2019

Bulletin d'inscription

A remettre a la Mairie d'Eschau ou par mail à mairie@eschau.fr, **avant le 23 août 2019.**

Nom de l'association, entreprise, artisan, particulier ou autre :

Adresse :

Nom de l'embarcation :

Coordonnées du Capitaine:

Nom - Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Equipage Composition de l'équipage

	Nom	Prénom	Date de naissance	Age
1
2
3
4
5
6

ATTENTION, JOINDRE IMPERATIVEMENT :

Une autorisation parentale + copie du **brevet de 25 mètres nage libre** pour les personnes mineures (à partir de 11 ans)

La fiche d'inscription et le règlement signés.

Un des membres d'équipage pourra changer, entre la clôture des inscriptions et le début de la course, en prévenant l'organisation, au plus tard 72 heures avant la course. Le nouvel inscrit devra impérativement fournir les attestations et autorisations demandées ci-dessus.

L'équipage certifie avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Nom, prénom

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »